

**CONSEIL MUNICIPAL DU
VENDREDI 29 AVRIL 2016**

COMPTE RENDU

PRESENTS : M. Pascal PONCET - MME Madeleine VEILLAS - M. Bernard MEIER - MME Emmanuelle BARLERIN - M. Daniel CHALOT - MM Nicolas OSSEDAT - Michel COMPAGNAT - Jean Paul ROYER - MMES Colette MELON - Dominique VIETTI - Nathalie OSSEDAT - MM. Mickaël DAUSSY - MME Urielle GONARD

ABSENTE EXCUSEE : MME Clare VERNIN (procuration donnée à Emmanuelle BARLERIN)

ABSENT : M. Jean Michel BRISSAY-CHATRE

1/INTERCOMMUNALITE

Suite à l'arrêté de Monsieur le Préfet en date du 29 mars 2016 fixant le projet de périmètre du nouvel établissement public de coopération intercommunal qui prévoit la fusion de la communauté de Roannais Agglomération et des communautés de communes du Pays d'Urfé, des Vals d'Aix et Isable et du Pays entre Loire et Rhône, la commune de St Just est appelée à émettre à nouveau son avis.

Le conseil municipal renouvelle, à l'unanimité, son avis favorable à une intégration de la commune à Roannais Agglomération conformément à sa délibération 2015/75 en date du 30 octobre 2015.

La contre-proposition imaginée par certains élus y compris de la CCPU : création d'une communauté de communes composée de 4 communautés de communes : COPLER (Régny / St Just la Pendue ...) CC BALBIGNY (Violay, Bussièrès...), CC VAL D'AIX (St Germain Laval...) et CCPU (St Just...), n'obtient pas du tout l'adhésion de l'équipe municipale qui ne partage pas les arguments avancés y compris ceux relatifs à la fiscalité. La municipalité soutien la solution roannaise pour les raisons maintes fois évoquées (cf communications, autres CR ...).

Le Maire distribue à chacun des élus présents les divers courriers de réactions ou d'informations reçus en mairie et relatifs à la fusion des EPCI.

2/LOCAUX COMMUNAUX ROUTE DE ROANNE : EX USINE DE TEXTILE

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale qu'il a été saisi d'une demande pour l'occupation des locaux communaux situés route de Roanne (ex usine de textile / ex locaux EMGT) en vue de l'installation d'une activité de brocante comprenant une partie ouverte au public et une partie stockage.

Le conseil municipal autorise la mise à disposition de ces locaux au travers d'un bail commercial dérogatoire pour une durée restant à définir moyennant un loyer de 100.00 € les 6 premiers mois et 300.00 € ensuite compte tenu des aménagements intérieurs à effectuer.

Pour l'instant il ne s'agit que d'un projet à l'étude par un porteur très intéressé examinant les possibilités. Dans ce contexte, la prise de possession des locaux ne peut être annoncée de manière certaine.

3/ MAISON DE SERVICES AU PUBLIC (MSAP)

Afin de répondre à la volonté de l'Etat de permettre le déploiement de "Maisons de Services aux Publics (MSAP)" en zones rurales et de montagne et conformément à la loi 2015-91 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République, la Poste, opérateur en charge d'un service d'intérêt économique général (SIEG) de présence territoriale sur l'ensemble du territoire, va accueillir des MSAP au sein de certains de ses bureaux.

Saint-Just-en-Chevalet a été retenue sur la base d'un accord entre la municipalité, l'état et la Poste.

Une maison de service au public (MSAP) sera ainsi intégrée au bureau de poste. Pour l'instant, Pôle emploi, la CPAM et la CARSAT proposeront des services via les salariés de la poste en place (conseils, accompagnement de proximité, renseignements, ...). Il n'est pas exclu que d'autres entités rejoignent la structure.

La municipalité souligne qu'outre le service rendu à la population, cette action pérennise la présence de notre bureau de poste par ailleurs annoncé comme déficitaire par les dirigeants de cette institution. Les services portés jusqu'ici par la Poste restent inchangés.

Les travaux d'aménagement auront lieu du 09 au 17 mai. Ouverture prévue en juin.

Le conseil municipal autorise donc, à l'unanimité, le Maire à signer l'avenant n°1 au bail initial du 15 mars 1999 passé avec la Poste. Cet avenant définit les conditions d'installation de la MSAP dans le bureau de poste de la commune.

4/ ASSAINISSEMENT : DEVERSOIRS D ORAGES - PASSERELLE - ACCES STEP

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée municipale que la STEP fonctionne depuis maintenant 3 ans et qu'il convient de faire un bilan conduisant à apporter des aménagements complémentaires pour améliorer la sécurité des agents, les contrôles, le fonctionnement des équipements spécifiques implantés sur les réseaux :

1- équiper le déversoir d'orage situé en amont de la station d'épuration d'une chaîne de mesure afin de pouvoir suivre les volumes rejetés au milieu naturel. Une solution est proposée par la Lyonnaise des Eaux (entreprise qui a réalisé la station) et analysée par Monsieur FOUGERE technicien de la MAGE (conseil départemental) qui suit nos installations. Cet équipement est par ailleurs imposé par la Police de l'Eau. Il représente un coût de l'ordre de 18 000 euros HT.

2- remplacer les vannes hors d'usage des déversoirs d'orages situés sur le réseau d'assainissement de la commune. Un devis a été établi par la SADE pour 7830.00 € HT.

3- créer une passerelle métallique permettant la liaison entre les bassins en toute sécurité pour les intervenants sur la station. Cet ouvrage est estimé à environ 9 000.00 € HT.

4- procéder à la réfection des accès à la station car les travaux de réalisation de l'ouvrage les ont fortement sollicités et les travaux d'exploitation vont nécessiter le passage de charges lourdes notamment pour évacuer les boues stockées dans les bassins plantés de roseaux le moment venu. Un devis a été établi par l'entreprise EIFFAGE (qui œuvre pour la CCPU actuellement) pour un montant de 9667.56 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ces travaux et autorise le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

5/ STAGES FOOTBALL

Monsieur le Maire rappelle l'organisation des stages foot jeunes "Hervé REVELLI" cet été nécessitant l'utilisation des installations sportives de la commune.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de déléguer certaines formalités notamment d'inscriptions, d'encaissement, de règlements aux prestataires à l'Association Loisirs en Pays d'Urfé par le biais d'une convention. Le conseil autorise donc le Maire à signer cette convention. Une rencontre aura lieu le 13 mai prochain en mairie réunissant les partenaires.

6/ CONVENTION LOIRE PROFESSION SPORT / PISCINE

Le conseil municipal autorise le Maire, à l'unanimité, à signer une convention avec Loire Profession Sport pour le recrutement du personnel de surveillance de la piscine municipale pour la saison 2016 soit du 2 juillet au 31 août 2016.

7/ FIBRE OPTIQUE

Le Maire signale que la construction du SHELTER (local technique desservant aussi certaines communes limitrophes) est en cours à côté de la station d'épuration côté rue du 19 mars.

Nicolas OSSEDAT précise que, du point de vue administratif, il reste des autorisations de particuliers à obtenir pour le passage du réseau dans leur propriété (conventions).

8/ PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale du prochain départ en retraite de Madame CHARLES (au 31 août 2016). Le conseil valide, à l'unanimité, le recrutement de son remplaçant sous forme d'un contrat aidé (20 heures environ).

9/ CHALET PISCINE : BAIL TESTOLIN/FARJON

Le conseil municipal autorise le Maire, à l'unanimité, à signer un avenant au bail précaire et révocable passé entre TESTOLIN Jérôme/ FARJON Solène et la commune afin de renouveler l'occupation du chalet sis au "Verdillé" pour une nouvelle période d'un an sachant que les intéressés nous indiquent qu'ils devraient quitter les lieux en cours d'année 2016 ou début 2017. (Le chalet est loué 450 euros par mois hors charges).

10/ SYEPAR

Le Maire informe et invite l'ensemble des adjoints et conseillers municipaux à la réunion organisée par le SYEPAR à la salle ERA le 25 mai 2016 à 18 h.

Il rappelle que le SYEPAR est la structure qui porte le SCOT du roannais (schéma de cohérence territoriale définissant l'aménagement du territoire)

11/ ETUDE ENVIRONNEMENTALE / EX SITE MINIER ST MARTIN LA SAUVETE

Le Maire indique que la réunion programmée par GEODERIS (bureau d'études en charge du sujet) en mairie le 03 juin 2016 de 9h 30 à 11 h 30 a été annulée. En effet, GEODERIS explique ne pas être en mesure de poursuivre sa mission eu égard aux réactions pour l'instant provoquées par le sujet (Élus, population ...).

-Voir CR précédent-



12/ DECISION MODIFICATIVE

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, le Maire à prendre une décision modificative afin de provisionner le compte 10226 en dépenses d'investissement et le compte 28041582 en recettes d'investissement (opération d'ordre vue avec les services de l'état).

Il s'agit de pouvoir régulariser la situation d'un pétitionnaire ayant obtenu un PC puis l'ayant annulé et ayant déposé et obtenu un nouveau PC. Cette situation a été également rencontrée sur d'autres communes nous précise le secrétariat.

QUESTIONS DIVERSES

- Le Maire présente les demandes de subventions parvenues en mairie. Après discussion, Le conseil municipal décide d'octroyer :

-  80.00 € au Relais Transport
-  100.00 € au Festival des Monts de la Madeleine pour l'organisation d'un concert en l'église de St Just en Chevalet le 05 août 2016

- Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que le Conseil Départemental va procéder à la pose de panneaux "STOP" : 2 secteurs " la Fécule" et sur le CD 53, au niveau de Thomasson.

- Lors de la précédente séance du conseil il avait été décidé de présenter une demande de subvention au titre des amendes de police afin de renforcer la sécurité aux abords de l'école publique. Le Maire présente les panneaux "radars" qui vont être installés pour la rentrée prochaine.

Toujours dans le domaine de la sécurité routière, il est décidé de réaliser un passage pour piétons rue de Vichy (secteur du virage le Chalendon).

Nota : d'autres marquages sont aussi à programmer.




- Madeleine VEILLAS et Dominique VIETTI présentent le projet "illuminations" de fin d'année.

Il est notamment décidé que le sapin jusqu'ici implanté devant le bar « le Capricorne » ne sera pas installé cette année.

Il est en effet décidé par le conseil, sur proposition des élus précités, d'une animation (animaux éclairés + sapins) au carrefour face à l'Hôtel de Londres.

- Monsieur le Maire informe qu'il a donné son autorisation pour le survol de la commune par un drone à l'occasion de la rencontre des St Romain de France à St Romain d'Urfé. Ce drone prendra notamment des photos aériennes du vieux St Just afin de contribuer à la promotion du Pays d'Urfé (avec d'autres images de la région).

- Monsieur le Maire rappelle les cérémonies commémoratives à venir :

-  Cérémonies : 8 mai 45
-  100ème anniversaire de la bataille de Verdun le 29 mai 2016
-  Appel du 18 juin à 18 h

- Monsieur le Maire communique plusieurs autres dates :

- ✚ Réunion de l'association "les amis de l'Echappée Belle" 20 mai à 18 h 30 en mairie (association aidant les femmes en difficultés)
- ✚ Fêtes des familles : Ecole la Bruyère 4 juin 2016
- ✚ Fêtes des familles EHPAD 4 juin 2016
- ✚ Inauguration des constructions neuves et travaux de réhabilitation effectués par LOIRE HABITAT le 17 juin 2016 à 11 heures.
- ✚ Exposition des toiles peintes par Nicolas DECOUSSY à l'Espace Congrès de Roanne du 24 juin au 10 juillet 2016

- Emmanuelle BARLERIN informe l'assemblée municipale que le Comité des Fêtes vient de réélire son bureau et qu'il travaille d'arrache pied à l'organisation de la fête patronale.

- Nicolas OSSEDAT fait remarquer que suite aux gros orages d'avril beaucoup de chemins sont dégradés. Il signale aussi que le Pont de « la Croze » se dégrade.

- Une communication municipale va être rédigée et distribuée dans les boîtes aux lettres à compter du 9 mai 2016

La séance est levée à 22 H 30